



**Conseil des études**  
et de la vie Universitaire

COMPTE-RENDU

30 juin 2008

## Ordre du jour

- Approbation des procès-verbaux : séance du 18 février 2008, séance du 25 mars 2008 et séance du 26 mai 2008
- Election du vice-président
- Désignation du représentant des élus étudiants au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)
- Projet d'établissement 2009-2012 de l'Université
- Avis sur la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilité pédagogiques pour l'année universitaire 2008-2009
- Avis sur la création d'un double diplôme dans le domaine des sciences économiques
- Avis sur des modifications relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances

### **1. Approbation des procès-verbaux : séance du 18 février 2008, séance du 25 mars 2008 et séance du 26 mai 2008**

Mis à part l'intervention d'un représentant du centre Charcot, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

### **2. Election du vice-président**

Il prend la parole pour présenter son programme de VPE : il s'est engagé à remettre au premier plan ce poste, et a proposé un programme ambitieux qui a séduit le conseil, notamment les associations étudiantes qui ont soutenu sa candidature.

Il a notamment pour projet de favoriser les relations entre associations, rappelant qu'il saurait faire preuve d'objectivité, d'impartialité et d'écoute lors de son mandat.

Par ailleurs, il s'engage à multiplier les réunions entre associations étudiantes pour qu'un réel dialogue s'établisse sur le thème de la vie étudiante. De plus, il propose le développement d'un bureau de la vie étudiante ainsi que la création d'un foyer étudiant afin d'améliorer le quotidien des étudiants d'Assas. Finalement, est envisagée une refonte du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) afin d'y impliquer de manière plus importante les élus étudiants.

Suite à ce discours, toutes les associations représentatives, à savoir l'UNeF, l'UGES, la Corpo, l'UNI et la Cé, prennent la parole pour soutenir la candidature du représentant Assas.net.

Au terme du vote, il est élu avec 26 votes pour sur 27 suffrages exprimés. On compte un bulletin blanc.

M. Vogel désire que les élus du CEVU se présentent. Chacun se lève donc pour se présenter brièvement.

### **3. Désignation du représentant des élus étudiants au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)**

Augustin Cluzel de l'UNeF est le seul à se présenter.

Sur les 27 votes exprimés, Augustin Cluzel recueille 20 suffrages puisqu'on compte 7 votes blancs. Il est donc élu au poste de représentant des élus étudiants au FSDIE.

### **4. Projet d'établissement 2009-2012 de l'Université**

Le projet d'établissement ne vaut qu'à partir de 2009. Il est remis au ministère. Il exprime la politique sur 4 ans de l'Université.

Tout dans le projet d'établissement a été chiffré, c'est pourquoi M. Croissant est présent pour présenter ce chiffrage.

M. Louis Vogel présente le projet : il y a eu un véritable travail de réflexion sur ce projet, avec 4 groupes de réflexion qui ont pu se retrouver pour débattre et discuter autour de plusieurs thèmes. Au cours de l'élaboration du projet sont intervenus deux événements importants, à savoir la loi sur la réforme des universités et le plan licence. Le projet prend donc acte de ces interventions, et prépare notamment le passage à l'autonomie de l'université.

Il y a trois parties dans ce projet :

- la réactivité
- l'efficacité
- l'ouverture

- Réactivité

Sous ce titre, on retrouve plusieurs points, tels que la diversité, la professionnalisation, la recherche, et la gouvernance pour préparer le passage à l'autonomie.

- Efficacité

On veut notamment éviter l'échec universitaire avec plus de tutorat. De plus, on désire améliorer le quotidien des étudiants avec les points info, les adresses email, les podcasts...

- Ouverture

Sous ce point, on songe à la création d'un annuaire des anciens, projet en chantier puisqu'on a recensé les anciens d'Assas jusqu'aux années 1970. Par ailleurs, on veut promouvoir de nouveaux LLM, et surtout favoriser l'image d'Assas avec les grands débats d'Assas, la soirée des majors, une boutique Assas.

Monsieur Croissant intervient pour faire le chiffrage détaillé du projet d'établissement. Il est supérieur de 23% au projet 2005-2008.

Augustin Cluzel, élu UNeF, intervient concernant le nouveau plan licence. Il répète sa position qu'il avait soutenue lors de précédents conseils concernant notamment le Collège de droit. Il craint de voir apparaître une université à deux vitesses qui favoriserait les meilleurs au détriment des moins bons.

M. Vogel lui répond que c'est tout le contraire qui est mis en œuvre. On veut favoriser l'émulation, en donnant à ceux qui en ont les moyens intellectuels d'exceller à l'université. Pour autant, ceux ayant certaines difficultés ne sont pas laissés pour compte, puisqu'on leur propose un parcours progressif de remise à niveau. Concernant la sélectivité du Collège de droit, on rappelle à M. Cluzel qu'un diplôme d'université (DU) est remis à la sortie de ce cursus et que tous les DU de Paris II sont sélectifs à l'entrée. Ce DU est en fait encore moins sélectif que les autres dans la mesure où on peut y entrer à tout moment au cours des trois années de licence.

M. Cluzel n'est pas convaincu par l'argumentation de M. Vogel qui estime qu'encre une fois il n'aura pas le temps de convaincre le représentant de l'UNeF.

Il y a aussi une intervention concernant le laboratoire de langues. On estime que les moyens mis en œuvre dans le projet d'établissement ne sont pas suffisants pour aboutir à un véritable laboratoire de langues.

Une question concernant la fondation Paris Panthéon Assas est posée, notamment sur le mécénat : quel sera le poids des mécènes, leur contrôle ? On exprime notamment des inquiétudes concernant un possible



déséquilibre : certaines formations ne seront-elles pas supprimées pour mettre en avant celles qui plaisent tout particulièrement aux mécènes ?

M. Vogel répond qu'il n'y a pas de risque de ce point de vue là, bien au contraire : puisque les mécènes injecteront de l'argent dans certaines formations qui leur plairont, on arrivera à un véritable équilibre puisque l'université pourra répartir ses fonds vers des formations moins appréciées.

On pose une question sur l'adresse email et son utilisation, notamment sur la possible redirection vers une autre adresse email.

Le vice président étudiant prend la parole pour répondre à la question : pour le moment, cela n'est pas possible techniquement, mais on essaie de travailler en ce sens avec le chantier sur l'espace numérique de travail (ENT).

## **5. Avis sur la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilité pédagogiques pour l'année universitaire 2008-2009**

Approbation à l'unanimité.

## **6. Avis sur la création d'un double diplôme dans le domaine des sciences économiques**

C'est un diplôme en collaboration avec l'université d'Altai en Russie. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

## **7. Avis sur des modifications relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances**

Tout d'abord, il y a un point concernant une mesure déjà adoptée en conseils centraux et qui serait mise en œuvre à partir de 2009. Les économistes aimeraient que ça soit mis en œuvre dès 2008.

Il y a un changement concernant le CERCOL.

Finalement, il y a un changement concernant l'italien et l'espagnol.

Ces trois changements sont approuvés à l'unanimité.

